

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Avis n° 2014-13 de la commission consultative des trésors nationaux

NOR : MCCC1430796V

Saisie par la ministre de la culture et de la communication, en application de l'article R. 111-11 du code du patrimoine,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L 111-2, L 111-4 et R. 111-11 ;

Vu la demande de certificat d'exportation déposée le 28 août 2014, relative à un bréviaire dominicain de Saint-Louis de Poissy, manuscrit sur parchemin, 500 à 600 ff. non numérotés, Paris, vers 1310-1315, reliure de la seconde moitié du xv^e siècle ;

La commission régulièrement convoquée et constituée, réunie le 22 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le bien pour lequel le certificat d'exportation est demandé est un remarquable manuscrit enluminé qui constitue un *bréviaire dominicain à l'usage de Saint-Louis de Poissy*, sans doute destiné à une princesse de France et illustré vers 1310-1315 par le gendre de Maître Honoré, Richard de Verdun ; qu'en effet, ce bréviaire suit l'usage liturgique dominicain, se marquant notamment par l'importance donnée à l'illustration de la fête de Saint-Dominique ; qu'il a été probablement commandé par le roi Philippe le Bel pour sa cousine, la religieuse Marie de Bourbon-Clermont, petite-fille de Saint-Louis par son père, à qui le roi avait confié la nouvelle abbaye de Poissy, qu'il avait fondée en 1304 sur le lieu de naissance de son aïeul ; que ce manuscrit témoigne de la nouvelle dévotion à Saint-Louis en intégrant le premier cycle iconographique connu de la vie de ce roi, assorti d'enluminures exceptionnelles, comme la représentation de la translation de la Sainte Couronne pour le 11 août, qui apparaît comme la plus ancienne de la Grande Châsse de la Sainte Chapelle ; que le style des illustrations sur parchemin s'avère caractéristique, tant par l'expressivité des visages et le rendu de la végétation que par une luxuriance de grotesques et de scénettes, typiques des manuscrits du nord et de l'est de la France à la fin du xiii^e et au début du xiv^e siècle, de l'art de Richard de Verdun, appelé également Maître de Jean de Papeleu ; que cet ouvrage liturgique, auquel il ne manque que quelques feuillets, préfigure d'une dizaine d'années au moins les innovations iconographiques du célèbre *bréviaire de Belleville*, illustré par Jean Pucelle, vers 1323-1326 ; que ce rare manuscrit dominicain enluminé, de provenance prestigieuse et d'un grand intérêt historique, par l'originalité de son programme iconographique et le raffinement de son exécution, mérite d'être maintenu sur le territoire national ;

Qu'en conséquence, cette œuvre présente un intérêt majeur pour le patrimoine national du point de vue de l'histoire et de l'art et doit être considérée comme un trésor national ;

Emet un avis favorable au refus du certificat d'exportation demandé.

Pour la commission :
Le président,
E. HONORAT